

Communiqué du 21 décembre 2017

## « La Marmite du juriste » *par Jean-Paul Branlard*

« À profiter de suite, demain n'est pas garanti. Mais avant de « goûter » aux résultats de l'étude, commençons par mieux comprendre ce que nous avons dans l'assiette... Maintenant à table (des matières). Bonne dégustation littéraire. » (Extrait de l'avant-propos de l'ouvrage)

Publié par LexisNexis et rédigé par **Jean-Paul Branlard**, expert des questions juridico gastronomiques, cet hommage d'un juriste à la gourmandise et à la gastronomie est aussi préfacé par **François Terré**, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas et Membre du Conseil scientifique de LexisNexis.

**L'ouvrage se décline en 50 commentaires truculents, érudits et gourmands et présente les décisions de justices des histoires vécues les plus retentissantes autour de la gastronomie.**



De A à Z, l'auteur passe en revue **des décisions de jurisprudence**, complétées d'illustrations avec un style **unique** et **décalé** pour commenter.

Ce troisième ouvrage de Jean-Paul Branlard s'inscrit dans la lignée de ses précédents ouvrages, nous invitant à réfléchir à la relation entre palais de la bouche et Palais de justice.

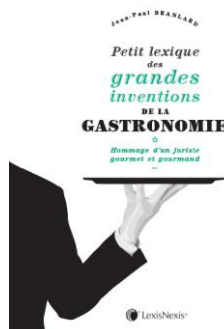
L'auteur nous plonge cette fois-ci au cœur de situations vécues qu'elles soient en lien avec le métier de cuisinier, dans le cadre de présentations de produits culinaires, des informations consommateurs, des indications d'origine géographique...

Classée par ordre alphabétique, chaque "histoire" commence par la décision rendue par le tribunal correctionnel, la cour d'appel, le tribunal de grande instance... avant d'être décryptée par l'auteur à travers diverses mises en situation.

Ce livre sera utile aux nouveaux et agréables aux anciens.

Retrouvez La marmite du juriste en librairies et sur la boutique LexisNexis : <http://bit.ly/2z23lyx>.

Dans la même collection



[Petit Lexique des grandes inventions de la gastronomie](#)



[La table & le droit](#)

Contact Presse : Alizée Houée - 01 71 72 47 79 – [alizee.houee@lexisnexis.fr](mailto:alizee.houee@lexisnexis.fr)

**L'auteur : Jean-Paul Branlard**

« Produit » de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), il est docteur d'État en droit privé, diplômé de l'Institut d'études judiciaires et lauréat de l'Institut de criminologie. Il est l'auteur de nombreux ouvrages pédagogiques en droit des affaires et de l'entreprise et d'un grand nombre d'articles à caractère juridique. En qualité de maître de conférences, rattaché au CERDI (Centre d'Études et de Recherche en Droit de l'Immatériel), il a transmis son enseignement général à la Faculté de droit Jean-Monnet (Université Paris-Sud – Université Paris-Saclay).

Sur le plan du droit alimentaire, Jean-Paul BRANLARD a signé des chroniques dans de nombreuses revues : Gault&Millau Magazine, le BID du Service de la répression des fraudes, La Vie judiciaire, Chocolat et Confiserie Magazine, Option Qualité, Cuisine collective, La Revue des gourmands, L'Autre cuisine... Il a initié les étudiants (master) de l'Université Paris-Sorbonne, et ceux de l'Institut des Hautes Études du Goût. Rédacteur de plusieurs bulletins associatifs et intronisé dans nombre de confréries, il est affilié au Syndicat des Journalistes de la Presse Périodique ([www.sjpp.fr](http://www.sjpp.fr)) et à l'Association Professionnelle des Chroniqueurs et Informateurs de la Gastronomie et du Vin ([www.apcig.fr](http://www.apcig.fr)).

**A propos de LexisNexis :** Le groupe LexisNexis est un acteur mondial majeur des services d'information juridique et des solutions de gestion pour les professionnels du droit et du chiffre. Les activités numériques représentent près de 60% du chiffre d'affaires de LexisNexis, en France, avec notamment Lexis 360, le portail juridique leader avec plus de 75000 utilisateurs en France, plus de 12 millions de contenus et la recherche sémantique qui comprend le langage juridique. LexisNexis édite par ailleurs la gamme logicielle Poly, qui utilise un système expert pour la rédaction automatisée d'actes juridiques, à destination des avocats, juristes et experts-comptables.

**Plus d'informations :** [www.lexisnexis.fr](http://www.lexisnexis.fr) Twitter : [@LexisNexisFr](https://twitter.com/LexisNexisFr) – Facebook : [LexisNexis France](https://www.facebook.com/LexisNexisFrance) – LinkedIn : [@LexisNexis France](https://www.linkedin.com/company/LexisNexisFrance) – Revue digitale Tendances Droit : <http://www.tendancedroit.fr/>